

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 30 JUIN 2021 A 18H00**

Présents à la séance : 23

L'An Deux Mil Vingt et Un, le **30 JUIN A 18H00**

Extrait affiché le :  
01 juillet 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beaugard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**4ème séance 2021**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, M. DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Acquisition de parcelles dans le  
Lotissement « Sous le Bambois ».

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. RAMBOURG Bernard à M. COLIN Joël  
M. BREGEOT Claude à Mme BENOIT Marie-Hélène  
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire  
M. TARDIEU François à M. CHARDIN Denis  
Mme ELI Emilie à Mme SCHILLINGER Stella

**Absent excusé** :

M. BURGER Emmanuel

N° 56/2021

**Secrétaire de séance** : Mme SCHILLINGER Stella.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de parcelles constituant la voie privée « sous le Bambois » et de ses équipements en vue de la transférer dans le domaine privé communal. La Commune souhaite se voir rétrocéder l'ensemble des terrains et des équipements communs pour plusieurs raisons :

- Il s'agit d'apporter la même qualité de vie et de services à nos concitoyens (collecte des déchets, propreté, déneigement, gestion des réseaux, ...)
- Les frais de gestion et d'entretien des équipements communs représentent des coûts importants pour les propriétaires. De plus, l'entretien des réseaux demande des compétences bien spécifiques, que les co-propriétaires n'ont pas nécessairement.

Sont concernées les parcelles cadastrées en section C n°1862, 1867, 1843, 1850, 1839, 1858 et 1868 appartenant à 9 des 10 co-propriétaires figurant à l'annexe ci-jointe. La vente est consentie par les 9 co-propriétaires à l'euro symbolique auquel s'ajouteront les frais de division, bornage et de notaire qui seront supportés par la Commune.

Ces explications apportées, le Conseil Municipal présent et représenté,  
Après en avoir délibéré,  
Est unanime à décider :

- De l'acquisition desdites parcelles dans les conditions susdites,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il puisse engager toute démarche rendue nécessaire,

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant de signer tout document administratif dont les actes notariés à l'étude.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,